



FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS
1, 2^e Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

AVIS PUBLIC aux contribuables de la Ville de Forestville

Avis public est donné, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 13 août 2021, le règlement # 2022-306 relatif à la modification d'un emprunt pour des travaux de réfection à l'aéroport de Forestville.

Par ce règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant additionnel de 780 000 \$ afin d'effectuer des travaux de réfection à l'aéroport qui totalisent 4 280 000 \$.

Le règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 10 mai 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Forestville, ce 19 mai 2022

Dominique Tremblay, greffière

Certificat de publication de l'avis public

Tel que prévu au règlement # 2019-286 adopté le 13 août 2019 par le conseil municipal, je, Lison Huard, greffière par intérim de la Ville de Forestville, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro # 2022-306 sur le site Internet de la Ville de Forestville et aux endroits prévus dans le règlement.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 19 mai 2022

Lison Huard, greffière adjointe